



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E204198

VALABLE JUSQU'AU 03/04/2027

ÉDITÉ LE

04/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2020

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 08/07/2022
10 000

Raison sociale : PASSION HABITAT

58 AVENUE DE LA LIBERATION
45700 VILLEMANDEUR

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLÉANS

Siret : 883 892 770 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0034820

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000020671982404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000020671982404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone :

Portable : 06 30 60 91 36

Fax :

Site Internet :

E-mail : passionhabitat.45@gmail.com

Responsabilité légale :

DESTOUCHES STEPHANE PRÉSIDENT / FOLLENFANT VIRGINIE DIRECTRICE
GENERALE

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/03/2026
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	24/09/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	04/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	06/09/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/09/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	04/04/2024
o Ventilation mécanique	11/07/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/04/2024
o Fenêtres de toit	04/04/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	11/07/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	24/09/2025
o Isolation des combles perdus	11/07/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.